



Devoir des enfants envers son père qui ne sais jamais occupé d eu

Par **gali34**, le **18/05/2010** à **12:35**

Bonjour,

Mon père a quitté le domicile conjugal en 77, j avais à cet époque 16 ans. Nous sommes 3 enfants, j ai donc 2 soeurs. Depuis nous ne l avons jamais revu, il ne sais jamais occupé de nous. Aujourd hui je viens d apprendre qu il était pacsé avec une de ces compagne. Il est actuellement hospitalisé pour des problèmes assez graves et sa compagne a profité de son hospitalisation pour dissoudre le Pacs et le mettre dehors. Il se retrouve donc à la rue puisque il vivait chez elle (sans logement, ni meuble, et surement sans mutuelle). Nous ne voulons pas nous occuper de lui. Qu'el recours a t'on?